

AVISU CESEC 2020-05¹ **AVIS CESEC 2020-05**

Relatif au
Rilativu à u

Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse,

Quatru di pulitica generale di i siti archeuloligichi è musei di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 29 janvier 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse;

Vistu a lettera di presentazione di u 29 di ghjennaghju di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ch'è dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u quatru di pulitica generale di i siti archeuloligichi è musei di Corsica;

Après avoir entendu, Madame Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine, Monsieur Pierre-Jean Campocasso, Directeur du Patrimoine

Dopu intesu, Josepha Giacometti, cunsigliera esecutiva in carica di a di a cultura è di u patrimoniu è i servizii

Sur rapport de Monsieur Joseph Cesari, pour la commission azzione culturelle, audiovisuel et patrimoine;

À nant'à u raportu di Joseph Cesari, p'è a cummissione azzione culturale, audiuvisivu è patrimoniu;

¹ A l'unanimité

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 11 février 2020 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecnomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria l'11 di ferraghju di u 2020, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

La CDC, de par la Direction du Patrimoine et de sa *Direction-adjointe des sites archéologiques et des musées*, a comme objectif de structurer et d'harmoniser l'offre muséale, tout en veillant à vitaliser son maillage à travers le territoire insulaire. Cette volonté, articulée en tant que politique territoriale, représente un enjeu majeur pour l'avenir de la société corse.

Cette initiative, intègre de fait, ces établissements et ces sites, dans une entité identitaire, en tant que *Musées du XXIème siècle*. Ils rayonnent en occupant des espaces de vie, de découvertes et de connaissances valorisant la Corse et les corses.

La stratégie choisie, consiste à mutualiser l'ensemble des forces et des moyens existants, à organiser des actions communes et à entraîner la curiosité des publics créant des passerelles d'un établissement à l'autre sur l'ensemble du pôle muséal.

La politique générale qui est avancée vise à :

- Créer une synergie et une complémentarité ;
- Renforcer la visibilité des sites archéologiques et des musées ;
- Concevoir les musées en tant que lieux de vie, de pôles culturels de référence ;
- Favoriser des appels à projets notamment autour des activités de la phonothèque ;
- Diversifier les activités, élargir et augmenter la fréquentation ;
- Mettre en place et poursuivre la conservation-restauration des collections, représentant l'héritage commun de la Corse ;
- Permettre une meilleure ouverture sur la Méditerranée.

Ces objectifs compléteront et étofferont d'une manière conséquente, une dynamique d'ensemble déjà initiée depuis de nombreuses années. Les projets scientifiques et culturels des établissements muséaux dépendant de la CDC, déclinent les principaux objectifs qui y sont appliqués. Ils sont apparentés à trois axes principaux, attachés :

- Au concept même de musée ;
- Aux collections ;
- À une connaissance et à une approche des publics.

Le CESECC, considérant l'ensemble du document qui a été produit par la CDC, ne peut que se féliciter à la fois de la qualité de l'important travail réalisé et des objectifs clairement définis pour une stratégie en faveur de l'attractivité du patrimoine culturel de la Corse, et plus particulièrement

de ses musées, et de ses sites archéologiques. Cette nécessaire ambition était attendue et elle est aujourd'hui réalisable, grâce à une unité d'action au sein de la Collectivité de Corse.

Les membres du CESECC, suite aux travaux de la commission *Azzione culturale, audiovisuel et patrimoine* du Conseil, ont permis un large échange qui a souligné de nombreux points, notamment, avec un regard attentif en ce qui concerne les pré-projets scientifiques et culturels des établissements muséaux. **Il a été acté par les membres du CESECC, que les PSC feront l'objet d'un réexamen lorsqu'ils seront définitivement établis.**

Concernant le *Museu Jean-Jacques Colonna, Museu di a Corsica*, à Corti, il est en soi, un musée tout en étant un espace de débats et de réflexions sur la Corse. De plus, s'ajoutant à sa vocation d'être un musée d'anthropologie, l'établissement évolue ce qui permet de lui assigner l'appellation de *musée de société*. La citadelle de Corti, haut lieu de l'identité insulaire, y est jumelée

Le CESECC a relevé le changement d'appellation du Musée de Préhistoire corse et d'archéologie de Sartène, remplacé par la dénomination « Musée d'archéologie de la Corse/ Museu d'Archeulugia di a Corsica ». Les membres du CESECC s'interrogent sur la justification de ce changement, qui risque de nuire à l'identité et à la lisibilité de cet établissement dans le panorama des musées de sa catégorie au plan régional, national et international.

Les conseillères et les conseillers du CESECC signalent que plusieurs chercheurs ayant largement contribué aux études sur le plus lointain passé de l'île, se sont émus de l'absence d'une meilleure prise en compte des avancées scientifiques de ces dernières années, concernant la richesse géologique insulaire et à ce qui touche aux problématiques pré- et protohistorique du milieu insulaire.

Le Musée de Préhistoire corse et d'archéologie étant l'établissement le plus à même de répondre, au moins partiellement à leurs attentes, il serait certainement dommageable que celui-ci perde sa spécificité, illustrée par ses importantes collections.

En tenant compte des nécessaires évolutions, les membres du CESECC ont proposé que cet établissement soit désigné comme : « Musée de Préhistoire et d'archéologie de la Corse/ Museu di Preistoria e d'Archeulugia di a Corsica ». S'agissant toujours du pré-PSC du Musée de Sartène, le CESECC demande la rectification d'une mention relative à une attribution erronée de l'origine de quelques pièces archéologiques de ses collections.

Le CESECC évoque la prise en compte nécessaire des pistes de réflexion en faveur de la conservation et de la valorisation des patrimoines spécifiques comme le patrimoine naturel de l'île, le patrimoine archéologique sous-marin et le patrimoine médiéval. Même si de sérieux efforts ont été réalisés, les conseillères et les conseillers du CESECC proposent qu'il convienne à l'avenir de se pencher sur ces aspects porteurs d'identité.

Au sujet de la rubrique "Comprendre le passé pour mieux appréhender l'avenir », le CESECC relève l'importance de sensibiliser également la jeune génération aux enjeux de notre siècle.

Concernant l'ensemble des Musées de Corse, les membres du CESECC soulignent unanimement, l'aspect qualitatif de ces structures, tant pour le contenu que pour l'accueil du public et la diffusion de la connaissance de notre territoire.

Le CESECC apprécie que soient consultables, joints au rapport présenté, les avant-projets scientifiques et culturels des établissements, ainsi que divers documents afférents. À savoir : les Pré-PSC du *Museu Di A Corsica*, du *Museu è situ anticu d’Aleria*, du *Museu di u Territoriu di l’Alta Rocca*, du *Museu d’Archeulugia di a Corsica*, du *Museu Pasquale Paoli* ; également le rapport Aleria, les fréquentations et l’état des recettes 2017 – 2019, les horaires d’ouverture proposés, les tarifications, les programmations d’expositions 2019 – 2023, les règlements intérieurs et règlements de visites des établissements culturels.

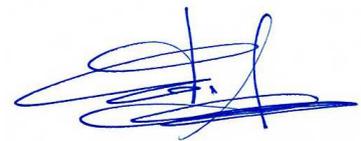
En ce qui concerne les sites archéologiques, au premier rang desquels celui d’Aléria, et les Centres de conservation et d’études (CCE), la création d’une Direction-adjointe dédiée aux sites archéologiques et aux musées au sein de la Direction des patrimoines, doit être saluée comme une avancée en faveur de la ressource archéologique de notre territoire qui pour sa part, est loin d’être inépuisable.

Les membres du CESECC relèvent avec satisfaction que les actions d’études, de conservation et de valorisation d’un patrimoine aussi fragile que précieux, ne peuvent que recevoir des éloges unanimes.

En tenant compte des observations évoquées :

Le CESEC de Corse donne un avis favorable au rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, relatif au « Quatru di pulitica generale di i siti archeologichi è musei di Corsica/Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse ».

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA